

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

6

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 novembre 2018



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : Mme FERRIERE  
**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON  
**Membres excusés** : Mme ZIVKOVIC (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQAM) - Mme DURNERIN (pouvoir Mme HERVIEU) - M. DIOUF (pouvoir Mme BLAYA) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir Mme MILLE)  
**Membres absents** : Mme TROUWBORST - M. HOUPERT - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Zone d'Aménagement Concerté de la Fontaine d'Ouche - Acquisition d'emprises foncières sur la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise**

M. Pribetich, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 29 juin 2009, le Conseil Municipal a décidé de confier à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), le projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Fontaine d'Ouche, par voie de convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement, signée le 02 octobre 2009.

Aujourd'hui, la SPLAAD a achevé l'aménagement d'espaces publics à proximité du centre commercial, par la requalification d'espaces extérieurs situés principalement boulevards Gaston Bachelard et Chanoine Kir, comprenant un ensemble de travaux de voirie et d'espaces libres, cadastrés section EM n°476, 477, 482, 483, 484, 486p, 487, 489 et 490, d'une superficie totale d'environ 13 855 m<sup>2</sup>.

Suivant la convention de concession, l'ensemble de ces aménagements ont vocation à revenir dans le patrimoine de la collectivité concédante au fur et à mesure de leur réalisation. Il est proposé de procéder à l'acquisition sur la SPLAAD, des emprises foncières aménagées, moyennant 1€.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- dans le cadre de la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté de la Fontaine d'Ouche, décider l'acquisition sur la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise - 40 avenue du Drapeau - CS 77418 21074 Dijon cedex, d'emprises foncières aménagées situées principalement boulevards Gaston Bachelard et Chanoine Kir, cadastrées section EM n°476, 477, 482, 483, 484, 486p, 487, 489 et 490, d'une superficie totale d'environ 13 855 m<sup>2</sup>, moyennant 1€ ;

2- dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**